

Ecole Primaire Publique
Cherbuet

21 traverse des Ecoliers
42 120 St-Vincent de Boisset
Tel : 04 77 62 02 21

Procès verbal du Conseil d'école du 9 novembre 2023

Membres présents :

- **Enseignantes** : Nathalie Palluet, Karine Digat, Myriam Culty, Céline Chabance
- **Municipalité** : Karine Mathey (1^{ère} adjointe – affaires scolaires),
Sophie Vachot (conseillère municipale)
- **Déléguées de parents d'élèves** : Amandine Besville Vallorge, Charlotte Simao

Membres excusés :

- Mme Mestre, inspectrice de l'Education Nationale (circonscription de Roanne Est)
- Marion Courtuat et Christel Veyrier, représentantes de parents d'élèves
- Clémence Galichet, enseignante (présente le lundi dans notre école)
- Hervé Daval, maire de St-Vincent de Boisset
- Philippe Peloux, enseignant (remplaçant rattaché à notre école)

1. Point sur la rentrée

- **Effectifs** : L'effectif global est de 105 élèves.

→ en maternelle : (39 élèves)	▪ 13 PS	▪ 11 MS	▪ 15 GS		
→ en élémentaire : (66 élèves)	▪ 13 CP	▪ 15 CE1	▪ 10 CE2	▪ 15 CM1	▪ 13 CM2

→ L'effectif est en légère baisse par rapport à l'an dernier.

▪ Répartitions des élèves et des niveaux

Il y a 4 classes :

- Karine Digat a 28 élèves de PS – MS – GS
- Myriam Culty a 24 élèves de GS – CP
- Nathalie Palluet a 25 élèves de CE1 – CE2.
- Céline Chabance et Clémence Galichet ont 28 élèves de CM1 - CM2.

→ Les classes comptent généralement deux niveaux (sauf PS-MS-GS).

→ Un seul niveau est partagé entre deux classes : il s'agit du groupe de GS.

- 4 élèves sont rattachés à la classe de PS-MS-GS
- 11 élèves sont rattachés à la classe de GS-CP

Toutefois, l'ensemble des élèves du groupe de GS sont pris en charge par les deux enseignantes grâce à un système de décroisonnements et d'ateliers qui leur permettent de bénéficier des mêmes apprentissages (*exemples : tous les élèves de GS participent avec les CP au module de natation encadré par Myriam Culty ; tous les élèves de GS bénéficient de séances de travail en petits groupes sur la phonologie avec Karine Digat*).

→ La classe de CM1-CM2 a 2 enseignantes : Céline Chabance étant déchargée à quart de temps pour du travail administratif lié à la fonction de directrice, Clémence Galichet prend en charge sa classe chaque lundi.

→ Un autre enseignant est rattaché administrativement à notre école : il s'agit de Philippe Peloux qui assure des remplacements dans le secteur roannais.

→ Nadine Feugère, employée communale, occupe la fonction d'ATSEM. Son rôle est d'aider les enseignantes des classes de maternelle et donc de contribuer au bon déroulement des activités scolaires.

→ Depuis la rentrée 2022, Perrine Bucco fait également fonction d'ATSEM chaque matin pour permettre à tous les élèves de maternelle de bénéficier de la présence d'un adulte supplémentaire en classe.

▪ **Elections de parents d'élèves**

▪ Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 entre 12h20 et 16h20. Chacun des parents pouvant voter, il y a eu 88 votants sur les 152 personnes inscrites sur la liste électorale. Le taux de participation est d'environ 57.89 % (en légère hausse par rapport à 2022 – 56.77%). Les votes ont presque exclusivement été effectués par correspondance.

Afin d'assurer la transparence du dispositif, la directrice ne doit pas être seule pour dépouiller les votes, même lorsqu'une seule liste se présente. C'est un point qui a été souligné lors de la réunion de la commission électorale. La directrice remercie ses collègues, Myriam Culty et Nathalie Palluet, qui se sont rendues disponibles pour le dépouillement et dont la présence a été très appréciée.

▪ 4 candidates se sont présentées.

▪ Les représentantes élues sont donc :

- Amandine BESVILLE VALLORGE

- Charlotte SIMAO

- Marion COURTUAT

- Christel VEYRIER

→ Les coordonnées téléphoniques et les courriels des délégués ont été communiqués à l'ensemble des parents d'élèves afin de faciliter les échanges.

Les parents élus peuvent ainsi transmettre les questions éventuelles qui seront débattues lors des réunions du Conseil d'École. En effet, il est important que ces questions soient transmises à l'équipe enseignante avant le conseil d'école afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour.

Les délégués ont la possibilité de communiquer avec l'ensemble des parents en transmettant des mots qui passeront par les cartables des enfants (appel aux questions avant les conseils d'école).

▪ **Calendrier scolaire 2023-2024** (calendrier national zone A)

La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures hebdomadaires et elle est inscrite dans un calendrier national.

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2023-2024 :

Rentrée des élèves	→	lundi 4 septembre
Vacances d'Automne	→	du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre inclus
Vacances de Noël	→	du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier inclus
Vacances d'Hiver	→	du samedi 17 février au dimanche 3 mars inclus
Vacances de Printemps	→	du samedi 13 avril au dimanche 28 avril inclus
Vacances d'Eté	→	à partir du samedi 6 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe du jour indiqué.

La reprise a lieu le matin du jour indiqué.



Pont de l'Ascension → Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024.

2. **Fonctionnement de l'école**

- **Vote du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est élaboré sur la base du règlement départemental des écoles (consultable sur le site de la Direction Académique de la Loire : <https://www.ac-lyon.fr/loire-directeurs-d-ecole-121938> . Il a pour but de fixer les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le règlement de l'année précédente a été repris avec de légères modifications :

- ✓ Partie 5, p.2 concernant la **santé** des élèves : ajout d'un paragraphe concernant la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement scolaire :

« L'école s'engage dans la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes, en référence à la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 et du décret n° 2023-782 du 16 août 2023.

Elle met en œuvre le programme pHARe (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles) qui prévoit notamment :

- de prévenir les phénomènes de harcèlement (à travers des apprentissages, des pratiques de classe...)
- d'associer les partenaires (en particulier les parents) et de communiquer avec eux
- d'intervenir dès qu'une situation de harcèlement est repérée (protocole national à suivre). »

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Il sera présenté dans les panneaux d'affichage de l'école et envoyé par courriel aux différents membres du conseil d'école, ainsi qu'aux parents d'élèves.

- **Présentation de la Charte Internet**

La charte d'utilisation du numérique et d'internet a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage du matériel informatique dans chaque école.

A partir du CE, chaque élève recevra une information concernant les règles d'usage de l'ordinateur et des risques liés à l'utilisation d'internet.

Une charte simplifiée pour les élèves est prévue à cet effet : elle sera présentée et expliquée par les enseignantes des classes concernées afin que les élèves puissent la signer en connaissance de cause. Ils s'engageront donc à respecter les règles. Le document sera également signé par les parents.

Cette charte est annexée au règlement intérieur de l'école.

- **Présentation du programme pHARe (lutte contre le harcèlement scolaire)**

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme prévoit des actions pour prévenir le harcèlement et pour intervenir efficacement lorsqu'une telle situation se produit.

Depuis l'an dernier, les écoles doivent adopter la charte d'engagement du programme pHARe qui consiste à :

- ✓ mettre en place ce programme pour 2 ans en s'appuyant sur l'équipe ressource de la circonscription.
- ✓ prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- ✓ sensibiliser et informer les familles et les personnels.
- ✓ participer à des temps forts, tels que la journée « Non Au Harcèlement » (jeudi 9 novembre)
- ✓ dispenser une dizaine d'heures d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

- **Présentation du plan de continuité des apprentissages**

Depuis la crise sanitaire de 2020, à chaque rentrée scolaire, les écoles actualisent leur plan de continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des

élèves. Ce plan doit pouvoir être activé sans délai à tout moment de l'année selon l'apparition d'une situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées.

Afin d'anticiper les situations d'enseignement à distance, les écoles s'assurent du bon équipement des professeurs et des élèves et de la bonne organisation de la continuité pédagogique. Le plan de continuité pédagogique est appliqué au regard de décisions prises au niveau national ou local (*par exemple, selon le niveau du protocole sanitaire en vigueur ou en raison d'une situation météorologique extrême*).

- **Présentation du PPMS**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a pour but de déterminer la conduite à suivre en cas de risques majeurs.

Trois exercices de sécurité ont lieu au cours de l'année scolaire.

- Le 1^{er} exercice a eu lieu le lundi 25 septembre 2023. Il s'agissait d'un **exercice d'évacuation** (incendie).
- Un **exercice attentat-intrusion** a également été prévu le lundi 16 octobre 2023. Cet exercice est directement lié à la menace terroriste et il s'inscrit dans le cadre du plan vigipirate en vigueur dans les écoles. Compte-tenu de l'évènement dramatique survenu trois jours plus tôt (assassinat d'un professeur à Arras), l'exercice a été reporté au lundi 13 novembre 2023.

Les enseignantes et les élèves sont informés en amont de l'organisation de cet exercice. Il est demandé à tous d'observer le plus grand silence en classe pendant 2 à 3 minutes puis de se déplacer le plus discrètement possible vers un point de regroupement (restaurant scolaire / salle de motricité).

- Le dernier exercice de l'année aura lieu le 16 décembre 2023. Il s'agit d'un **exercice de confinement**. Les élèves doivent apprendre à réagir en cas de dégagement de gaz toxiques (explosion d'un camion transportant des matières dangereuses, par exemple...). Cet exercice sera probablement organisé pendant un temps de récréation afin d'apprendre aux élèves à réagir à un signal sonore spécifique (cloche) et à entrer rapidement dans l'enceinte scolaire, sans chahut.
- Mme Mathey va solliciter l'aide d'un agent communal ou d'un élu pour montrer aux enseignantes comment arrêter la VMC, fermer la vanne de gaz et accéder au panneau électrique. Afin de ne pas oublier ces consignes et de permettre à tout utilisateur des locaux d'avoir les bons automatismes, l'idée d'un affichage permanent est évoquée.

3. Evaluation d'école

Depuis la rentrée 2022, les établissements publics sont soumis à une évaluation tous les 5 ans. Cette année, notre école est concernée.

« La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. » (source : site du ministère de l'éducation nationale).

L'évaluation mobilise l'ensemble des acteurs (équipe éducative, familles, partenaires) et interroge le fonctionnement général de l'école, son organisation et ses actions pédagogiques et éducatives, leur impact sur les acquis des élèves, le suivi des élèves, leur bien-être, la vie qu'elle propose en son sein aux élèves et aux personnels, la place dévolue aux parents, son ouverture et les liens tissés avec son environnement.

L'évaluation se déroule selon un calendrier bien précis qui se décline en deux temps distincts :

- une phase d'auto-évaluation qui se déroule en interne

Cette phase aboutit à la production d'un rapport d'auto-évaluation par l'équipe enseignante de l'école concernée.

Dans un premier temps, le rapport présente une sorte de carte d'identité de l'école à partir de l'analyse de son environnement social, économique, territorial et scolaire.

Ensuite, quatre grands domaines sont observés :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement
- le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- les acteurs et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

- une phase d'évaluation externe par une équipe d'évaluateurs

La phase d'évaluation externe est prise en charge par l'équipe d'évaluateurs qui s'appuient sur le rapport d'auto-évaluation mais également sur des échanges avec les membres de la communauté éducative et leurs partenaires (lors d'une visite de l'école).

A l'issue de cette deuxième phase, un rapport d'évaluation est rendu par les évaluateurs. Ces derniers proposent des recommandations qui serviront de base à la rédaction d'un projet d'école pour les années à venir.

⇒ Les périodes 1 et 2 étant consacrées à la phase d'auto-évaluation, les enseignantes de St-Vincent de Boisset se sont rapprochées de leurs collègues d'autres écoles concernées par une évaluation (Notre-Dame de Boisset et Perreux).

Les équipes enseignantes se sont donc concertées pour mutualiser leurs pratiques et pour élaborer notamment un questionnaire à destination des familles (à partir d'un outil mis à disposition des écoles par l'éducation nationale). Ce questionnaire en ligne sera proposé aux parents d'élèves en novembre.

⇒ Lors des différents conseils d'école à venir, un point de l'ordre du jour portera sur cette évaluation. Le rapport final rendu par l'équipe d'évaluateurs sera présenté lors du dernier conseil de l'année en cours ou du premier conseil de l'année prochaine.

C'est sur la base de cette évaluation que sera élaboré le projet d'école pour les années à venir (point qui sera également abordé lors des différents conseils d'école).

Les enseignantes demandent aux représentantes de la municipalité s'il serait possible d'accéder à des informations concernant l'historique de l'école et le contexte économique de la commune. Mme Mathey note cette demande pour y répondre rapidement.

4. Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

▪ Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Conformément aux directives du ministre de l'Education Nationale, les Activités Pédagogiques Complémentaires sont consacrées aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

La lecture occupe une place centrale dans ces activités, afin de permettre aux élèves de construire un parcours de lecteur autonome.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires s'adresseront particulièrement aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

A l'école de Saint-Vincent de Boisset, ces activités sont proposées par les enseignantes à partir de 16h15 et jusqu'à 16h45, 17h ou 17h15 (durée hebdomadaire variable selon les élèves concernés).

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées dans l'année par les enseignantes :

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Nathalie Palluet (temps complet) 30 h	1 séance hebdomadaire d'1h d'APC chaque mardi auprès des élèves de CE1 ou CE2				
Myriam Culty (temps complet) 30 h	1 séance hebdomadaire d'1h d'APC chaque mardi auprès des élèves de GS ou de CP				
Karine Digat (temps complet) 36 h	2 séances hebdomadaires de 30 min d'APC : - chaque lundi auprès d'élèves de CE ou CM - chaque mardi auprès d'élèves de MS ou de GS				
Clémence Galichet (1/4 temps partiel) : 9h (= 12 x 45 min)	1 séance hebdomadaire de 45 min d'APC chaque lundi auprès d'élèves de CM				

Pour information, les directeurs d'école bénéficient désormais d'une décharge complète des heures d'APC. Céline Chabance n'est donc plus tenue de conduire des séances. Toutefois, elle prendra probablement en charge des élèves de CM lors des périodes 3 et 4.

▪ Stages de réussite.

Les élèves en difficulté peuvent se voir proposer de suivre un (des) stage(s) de remise à niveau en français et/ou mathématiques d'une durée de 15 heures lors de certaines vacances scolaires. Cet accompagnement est basé sur le volontariat des familles des élèves concernés (préalablement repérés par les enseignants de CP, CE ou CM).

Ce dispositif a déjà été mis en place lors des précédentes années scolaires et il est reconduit (mais, contrairement à l'an dernier, il n'a pas été proposé lors des vacances d'automne). Les inspecteurs de l'éducation nationale sont chargés de l'organisation de ces stages pour répondre aux besoins des écoles de leur circonscription.

5. Projets de l'année

▪ Liaison école-collège

➤ Deux conseils école-collège sont organisés chaque année par le principal et l'inspectrice de circonscription afin de renforcer le lien entre le collège et ses écoles de secteurs. C'est l'occasion d'harmoniser des pratiques et des attendus, de mettre en œuvre d'éventuels projets, de faire un bilan sur les évaluations nationales et sur la transition école-collège pour les élèves de CM2.

➤ Les élèves de CM1-CM2 ont participé au CROSS du collège des Etines (collège de secteur, au Coteau). Ce projet organisé par les professeurs d'EPS du collège a réuni l'ensemble des classes de 6^{ème} ainsi que plusieurs classes de CM des écoles du Coteau, de Parigny, de Perreux, de Notre-Dame de Boisset et de St-Vincent de Boisset.

Cette rencontre a été une grande réussite, tant au niveau de l'organisation que de l'état d'esprit très positif de cette saine compétition. Le groupe de CM1 de l'école de St-Vincent de Boisset a rapporté la coupe après avoir obtenu la 1^{ère} place.

➤ Comme chaque année, des actions seront mises en œuvre par le collège afin de faciliter la transition école/collège pour nos élèves de CM2 :

✓ Le principal se déplacera à l'école pour présenter le collège et répondre aux questions des parents et élèves de CM (probablement en janvier/février).

✓ Le collège proposera une matinée ou une soirée portes-ouvertes (en mars/avril)

✓ Les élèves de CM2 seront accueillis aux Etines pendant une journée d'immersion afin de découvrir le fonctionnement du collège : accueil en cours par des professeurs, visite des locaux, déjeuner au self... (vers le mois de mai).

- ✓ Mme Bouffaron, professeure d'allemand au collège des Etines, propose une intervention dans les écoles de son secteur afin de dispenser une heure de découverte de l'allemand aux élèves de CM.
- ✓ En fin d'année, les enseignants de CM2 sont associés à la préparation de la rentrée au collège pour les futurs élèves de 6^{ème} : transmission d'informations importantes et de documents (notamment les aménagements nécessaires pour les élèves en difficulté), aide à la constitution des classes...

- Projets de l'année

Champ d'actions n°1		Maîtriser les savoirs fondamentaux
<u>Objectif :</u> <i>Lire ou écouter et comprendre des textes et des ouvrages littéraires</i>	GS ⇨ CM2	Dispositif « Chut je lis » dans les classes en début d'après-midi
	PS ⇨ CM	Fréquentation de la bibliothèque municipale par les élèves chaque mardi matin (emprunt tous les 15 jours)
	PS/MS + CM	Lectures offertes par les CM aux élèves de PS/MS (en période 4 probablement).
	CM	Visite de l' imprimerie Chirat (à St-Just la Pendue) en mai.
	CE + CM	Visite du site gallo-romain de Lyon-Fourvière (voir champ d'actions n°2).
	PS-MS + GS-CP	Visite de la ferme pédagogique de Servanges (voir champ d'actions n°3).

Champ d'actions n°2		S'épanouir par l'éducation artistique, culturelle et sportive
<u>Objectif :</u> <i>Développer des qualités d'écoute attentive</i> <i>Exprimer son esprit critique et sa sensibilité</i>	PS-MS	Dispositif « maternelle et cinéma » = 2 projections dans l'année à l'Espace Renoir : - Courts métrages " A table ! " en février - Courts métrages " Petites casseroles " en juin
	CP + CE	Dispositif « école et cinéma » = 3 projections dans l'année à l'Espace Renoir : - Documentaire " Arbres " en novembre - Film d'animation " Princes et princesses " en janvier - Film d'animation " Ernest et Célestine " en avril
	CM	Dispositif « école et cinéma » = 3 projections dans l'année à l'Espace Renoir : - Documentaire " Arbres " en novembre - Film " Le petit fugitif " en janvier - Film d'animation " Une vie de chat " en mai

<u>Objectif</u> : <i>S'ouvrir à la diversité des pratiques artistiques et des cultures</i>	CE + CM	Visite du musée archéologique Lugdunum et du théâtre gallo-romain de Lyon en juin Si possible, une visite du musée avec un médiateur et un atelier de découverte.
<u>Objectif</u> : <i>Savoir nager</i>	GS-CP et CM	Module de 10 séances de natation au Nauticum en novembre-décembre
<u>Objectif</u> : <i>S'adapter à des environnements variés</i>	CE + CM	Module de randonnée en hiver, sur la commune de St-Vincent de Boisset – 8 séances prévues
<u>Objectif</u> : <i>Coopérer et s'opposer</i>	PS ⇒ CM	8 séances d'EPS au gymnase , en hiver : - PS-MS-GS-CP : lutte ou acrosport au dojo - CE-CM : jeux de crosses dans la salle de basket.

Champ d'actions n°3 Développer ses compétences sociales et civiques		
<u>Objectif</u> : <i>Découvrir les principes de la démocratie participative</i>	CE + CM	Election du Conseil Municipal des Enfants : - campagne électorale des candidats en octobre - élections en mairie – découverte du scrutin en novembre
<u>Objectif</u> : <i>Développer la cohésion au sein de l'école</i>	PS ⇒ CM2	Fête du 100^{ème} jour = mise en place d'une journée ludique (avec des challenges multi-niveaux)
	PS ⇒ CM2	Olympiades = organisation d'une matinée sportive en juillet (équipes multi-niveaux)
<u>Objectif</u> : <i>Prévenir les accidents domestiques</i>	PS-MS + GS-CP	Accueil d'une exposition à l'école sur les dangers domestiques (en partenariat avec la Maïf) en mars
<u>Objectif</u> : <i>Se sensibiliser aux dangers d'internet</i>	CM	Permis internet en partenariat avec la gendarmerie, si possible
<u>Objectif</u> : <i>S'engager pour l'environnement et le développement durable</i>	PS-MS + GS-CP	Projet « Ligérien par Nature » sur les paysages et les saisons, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. - 2 interventions en classe (novembre et avril) - 1 sortie à l'arboretum des Grands Murcins (mai)
	PS-MS + GS-CP	Visite de la ferme pédagogique de Servanges (St-Georges en Couzan) en juin : parcours pieds-nus et atelier de découverte de la ferme.
	PS ⇒ CM2	Nettoyage de printemps dans la commune de St-Vincent de Boisset (opération annuelle) en mai

	PS-MS	Dispositif « classe du dehors » certains vendredis en fin de matinée afin de mettre en œuvre les apprentissages dans un autre cadre et de permettre aux élèves d'être plus réceptifs à leur environnement extérieur.
--	-------	---

⇒ L'importance de l'action du Sou des Ecoles est rappelée : sans l'aide financière de cette association, de nombreuses sorties ne pourraient pas être envisagées.

L'équipe enseignante remercie :

- le Sou des Ecoles pour son engagement et son aide,
- la municipalité de St-Vincent pour la prise en charge des transports au gymnase,
- le conseil départemental pour le financement du projet « Ligérien par nature »,
- la Ligue de l'Enseignement pour la qualité des interventions proposées.

⇒ Les enseignantes de CE et CM souhaiteraient que le scrutin des élections du Conseil Municipal d'Enfants n'ait pas systématiquement lieu en mairie car cela occasionne une perte de temps importante pour les classes concernées. L'expérience montre qu'il est difficile de proposer efficacement des enseignements dans la salle des fêtes et les élèves trouvent le temps long lors de cette demi-journée.

Les élues précisent qu'il leur semble important d'un point de vue symbolique que les élèves découvrent la mairie et que les élections se fassent dans ce lieu.

Les enseignantes proposent d'organiser le scrutin à la mairie une fois tous les quatre ans et de faire voter les élèves à l'école les autres années. Elles suggèrent également l'idée d'une visite de la mairie dans un autre cadre, à l'occasion d'un déplacement sur le site de la Chamary (comme ce fut le cas lors de la découverte du patrimoine local avec l'association Culture et Patrimoine en Boisset, en 2022).

⇒ Au sujet du projet « Ligérien par nature », les enseignantes de maternelle et CP précisent que le cahier des charges de ce projet implique un acte de biodiversité.

Le choix a été fait de planter un arbre dans la cour de maternelle.

La municipalité a donné son accord pour le financement et les agents municipaux se chargeront de planter l'arbre.

Les enseignantes aimeraient que la plantation puisse avoir lieu avant la Ste-Catherine (25 novembre). Elles ont pensé à un arbre à miel pour faire du lien avec le projet « Mon village espace de biodiversité » (année 2021-2022) qui visait à installer des ruches sur la commune pour favoriser l'action des pollinisateurs.

A ce sujet, Mme Mathey informe les membres du conseil que deux des trois ruches n'ont malheureusement plus d'abeilles (retrouvées mortes il y a quelques mois). Le miel récolté cette année a permis de faire plusieurs dizaines de pots qui seront distribués à des personnes âgées de la commune. Les enseignantes demandent s'il serait possible

que les élèves puissent le goûter puisqu'ils ont activement participé à ce projet. L'idée d'un petit-déjeuner à l'école est suggérée.

6. Actions de la mairie

✓ Remerciements

L'équipe enseignante remercie la municipalité et tout particulièrement les agents communaux pour la réalisation des tracés dans la cour de maternelle. Ces derniers correspondent parfaitement à ce qui avait été demandé.

Mme Mathey évoque l'idée d'aménager la cour du haut pour augmenter le nombre de jeux (autre que foot et basket).

✓ Installation d'un robinet dans la cour des CE-CM

Les enseignantes souhaitent savoir si ce projet est toujours d'actualité. Cette demande formulée à plusieurs reprises avait en effet obtenu un accord de la municipalité lors du précédent conseil d'école.

Mme Mathey précise qu'un nouvel agent communal sera embauché à partir de janvier 2024, ce qui libèrera du temps aux employés municipaux pour effectuer ce genre de travaux.

✓ Aménagement d'espaces de rangement pour le matériel du périscolaire

Après échange avec les animateurs, les enseignantes de maternelle souhaitent savoir si une solution a pu être trouvée pour ranger le matériel de l'accueil périscolaire. A l'heure actuelle, le matériel d'EPS de l'école et les jeux du périscolaire sont stockés dans le même placard, ce qui n'est pas du tout fonctionnel car le local est trop petit pour cela. Il avait été évoqué l'idée d'aménager l'espace sous les escaliers.

Mme Mathey répond que la municipalité réfléchit à l'idée d'installer des chariots à roulettes sous l'escalier ou éventuellement un placard mural dans la salle de motricité.

Les enseignantes émettent des réserves quant à cette dernière proposition. La salle de motricité est juste assez grande pour fonctionner avec une classe (28 élèves) lors des séances d'EPS.

✓ Réparation des portes des classes de maternelle

Les enseignantes remercient les agents municipaux qui sont intervenus pendant les vacances pour améliorer la fermeture des portes des classes du bas (donnant sur la cour). Elles précisent toutefois que la porte de la classe de PS-MS-GS est très difficile à fermer à clé. Un récent courriel de l'Inspectrice de circonscription a alerté les écoles concernant des problématiques de cambriolages dans les établissements du secteur.

Mme Mathey précise qu'un agent communal reviendra voir les maitresses pour essayer de solutionner le problème.

✓ Renouvellement progressif de l'équipement informatique

Les enseignantes attirent l'attention de la municipalité sur le fait qu'il serait peut-être judicieux de renouveler progressivement les ordinateurs de l'école. En effet, ceux qui sont en usage dans les classes ont été acquis simultanément et ils risquent par conséquent de tomber en panne en même temps. Actuellement, le clavier d'un des ordinateurs ne fonctionne plus.

Mme Mathey répond qu'un tel financement serait envisageable si une campagne de subvention était proposée par l'état pour aider les collectivités. Elle évoque le dernier plan national de subvention qui n'a pas pu aboutir car les enseignantes n'ont pas répondu au cahier des charges en n'achetant pas de logiciels pédagogiques. Elle ajoute que la municipalité avait bien voulu financer intégralement le matériel numérique demandé (vidéoprojecteur + écran de la classe de PS-MS). La municipalité ne souhaite pas voir cette situation se reproduire.

Les enseignantes précisent que ce plan national de subvention incluait l'achat supplémentaire de logiciels pédagogiques dont elles n'avaient alors pas besoin. A ce moment-là, il s'agissait seulement d'équiper la classe de maternelle avec un vidéoprojecteur, comme les trois autres classes.

Elles ajoutent que leur demande actuelle ne concerne pas l'achat d'un lot d'ordinateurs mais bien le renouvellement progressif d'un ou deux ordinateurs par an pour éviter un achat groupé ultérieur qui serait trop coûteux.

♦ **Prochains conseils d'école :**

⇒ jeudi 15 février 2024 ⇒ jeudi 13 juin 2024